

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 080-218006609-20260321-DEL_02_260321-DE



Séance du 21 mars 2026

Délib. n° 02/260321

L'An deux mil vingt six, le vingt et un mars à dix heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur BELLARD Joël, maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 11

Pouvoir(s) : 0

Date de convocation :

17/03/2026

Secrétaires de séance :

Mme SZAREK France

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mme SZAREK France	Mme GRIMAUX Brigitte
Mme MANSARD Michèle	Mme LEBEAU Mathilde	Mme LUCAS Marie-Laure
Mr FERNET Victor	Mr SANCHEZ Patrice	

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois (3) adjoints.

Considérant que Monsieur le Maire propose d'ouvrir un seul poste d'adjoint,

Considérant que Monsieur LABRUYERE Renaud propose d'ouvrir deux postes d'adjoints, et demande à Monsieur le Maire son accord pour le passer au vote,

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter par 9 voix pour et 2 voix contre, l'ouverture d'un (1) poste d'adjoint au maire.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

